République Française

MAIRIE DE MARIGNIER
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à **la Salle Consulaire**, le

MERCREDI 28 JANVIER 2026 A 19 Heures

Affiché le 22 janvier 2026

ORDRE DU JOUR
session ordinaire

- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025
- Présentation des décisions municipales prises au titre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

I/FINANCES

1/Autorisation de programme et des crédits de paiement AP/CP pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs sur l'Avenue de la Plaine - Actualisation n°3
2/Autorisation de programme et des crédits de paiement AP/CP - Travaux de gros entretien et reconstruction d'éclairage public programme 2025 – Actualisation n°1
3/Autorisation de programme et des crédits de paiement AP/CP pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs sur la route de Châtillon suite aux travaux de contournement - clôture
4/Versement d'acomptes sur subvention avant le vote du budget primitif 2026 de la commune au Centre Communal d'Action Sociale
5/Délégation accordée au maire concernant la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement en M57
6/subventions allouées aux associations partenaires du dispositif « Pass Sport et culture » - Complément
7/Débat d'orientations budgétaires pour 2026 – Budget principal
8/Débat d'orientations budgétaires pour 2026 - Budget annexe « Caveaux »

II/RESSOURCES HUMAINES

9/Contrats d'Assurance des Risques Statutaires 2027 – 2030
10/convention de participation Prévoyance 2027-2032
11/Convention stand de tir « LA Cible de l'Arve »

III/INTERCOMMUNALITÉ

12/Convention de partenariat avec la CCFG pour Festi'bib– avenant

Informations diverses

Le Maire,
Christophe PERY

MAIRIE DE MARIGNIER (Haute Savoie)